

NOS POSITIONS ON LES TIENT !



© F. BLANC



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Nous ne laisserons pas l'austérité piétiner nos droits!

- Viser notre modèle social : insupportable et contreproductif!
- Emploi des seniors : une dernière séance après des négociations laborieuses.
- Chez les 15-64 ans, un Français sur dix concerné par le chômage.
- La semaine en quatre jours : FO dénonce un leurre.
- Contre les groupes de niveau au collège, FO mobilise de nouveau les enseignants.

//// DROIT (page 9)

- ASC pour tous!

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- CCN : pour nos droits, il faut « porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité ».

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Portugal : l'économie refléurit, mais les travailleurs trinquent.
- Européennes : le cahier revendicatif de FO.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- « Spécial impôts » : dernières infos! Par le secteur confédéral de l'économie et du service public
- Suppression de 3500 emplois chez Milee : FO exige des conditions de départ dignes.
- Primes, retraite... Grâce à FO, des avancées dans la police municipale.
- Chez Auchan, FO ne lâche rien pour rouvrir les NAO 2024.
- Chez Dell Technologies, FO dénonce l'importance des départs contraints.
- Élections CSE : FO engrange de bons résultats et gagne du terrain.

//// CULTURE (page 22)

- Conditions de travail : l'Anact célèbre ses cinquante ans.
- Documentaire/cinéma : *Madame Hoffman*, ou le portrait d'une infirmière en lutte.

//// PORTRAIT (page 23)

- Christine Marchetti-Hakani, la défense du « service public de l'enseignement » chevillée au corps.

© SOPHIE LIÉDOT



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS

La semaine dernière, j'étais présent à la manifestation devant l'Assemblée nationale, au son des poêles et des casseroles transformées en percussions, en soutien aux camarades métallos du groupe SEB notamment, des camarades de FO-Tefal venus de Rumilly en Haute-Savoie, mais aussi d'Écully (Rhône), de Tournus et Is-sur-Tille en Bourgogne ou encore de Lourdes (Hautes-Pyrénées).

En cause, une proposition de loi débattue à l'Assemblée nationale visant à interdire l'ensemble des substances per-et-polyfluoroalkylées. Plus connues sous le nom de PFAS, elles présentent des propriétés chimiques spécifiques, utilisées dans de nombreux domaines industriels et produits de la vie courante.

Extrêmement persistantes dans l'environnement, elles sont parfois appelées produits chimiques éternels.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit le dicton. Ce texte présentait un risque majeur pour l'emploi. La proposition de loi initiale était très large, prévoyant l'interdiction de l'ensemble des PFAS, notamment pour la production et la mise sur le marché des ustensiles de cuisine. Le process industriel de Tefal/groupe SEB utilise du PTFE (polytétrafluoroéthylène), de la famille des PFAS, pour le revêtement de ses poêles. Mais cette substance, également utilisée dans la production de médicaments ou d'appareils médicaux, n'est pas reconnue dans la catégorie des PFAS dangereux, selon plusieurs agences de santé françaises ou européennes.

Cette interdiction totale menaçait directement l'existence des sites industriels du groupe SEB/Tefal à Rumilly, mais aussi à Tournus en Saône-et-Loire, avec

des conséquences dramatiques pour l'emploi : près de 3000 postes ainsi que les emplois chez de nombreux sous-traitants. Cette interdiction franco-française, devançant une réglementation européenne sur le sujet, outre son impact sur l'emploi, aurait par ailleurs été totalement contre-productive, créant les conditions d'une concurrence totalement déséquilibrée : les produits comportant des PFAS auraient été toujours disponibles, mais fabriqués ailleurs.

Fort heureusement, cette mobilisation a entraîné le retrait pur et simple de l'alinéa du texte qui concernait les ustensiles de cuisine. Le reste de la proposition de loi a été adopté à l'unanimité. FO restera vigilante sur la suite de son parcours parlementaire.

Cet épisode est la parfaite illustration que la transition

écologique ne peut se faire contre l'industrie, mais avec l'industrie et ses salariés. Elle illustre également l'échec de la multiplication de normes législatives et réglementaires, décidées sans prendre en compte la dimension sociale. Indispensable pour faire face à l'urgence climatique et aux défis environnementaux, la transition ne peut se faire que dans le dialogue pour préserver les intérêts des travailleurs.

FO est pleinement engagée sur les questions environnementales, énergétiques et climatiques, considérant qu'il y a un véritable enjeu quant à la mise en œuvre sociale de ces sujets dans les branches et dans les entreprises. Concilier la nécessité d'agir pour la planète avec les intérêts des travailleurs – pour lesquels il faut préserver les emplois ainsi que les conditions de travail, protéger aussi la santé, garantir la sécurité –, voilà le défi. Et notre organisation y participe pleinement.

Concilier la nécessité d'agir pour la planète avec les intérêts des travailleurs

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nous ne laisserons pas l'au

Les annonces ordonnant l'austérité se multiplient, l'exécutif poursuivant toujours l'objectif de résorber au plus vite le déficit public et cela en ne touchant aucunement à la fiscalité, notamment celle des entreprises. Si l'exécutif s'entête à écarter l'apport possible de recettes supplémentaires aux finances publiques, ce qui interroge nombre de spécialistes, il redouble d'idées quant à la réduction des dépenses publiques et à l'attaque des droits collectifs. Alors que les menaces contre les travailleurs sont clairement exprimées, que s'affiche la pression sur le paritarisme et que s'organise la remise en cause du financement de notre modèle social, FO a inscrit dans la résolution générale de son récent CCN la nécessité de discuter, dans le public comme dans le privé, « des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité ».

Viser notre modèle social

« **J**e vous garantis la stabilité fiscale, nous n'augmenterons pas vos impôts », martelait le ministre de l'Économie le 3 avril à Paris devant un parterre de chefs d'entreprise. Cela visait à rassurer le patronat sur, entre autres, la fin promise en 2027 de la CVAE (impôt sur la valeur ajoutée, plus de 8 milliards d'euros de recettes initialement). Pour le Medef, « l'État et les collectivités, ainsi que les systèmes de santé, doivent faire des efforts considérables » sur leurs dépenses. En revanche, il est hors de question de toucher à la fiscalité des entreprises et à leurs aides publiques (160 milliards d'euros par an). À l'évidence, l'exécutif n'en a pas l'intention. Il concentre ses attaques sur les droits des travailleurs, et des assurés sociaux. « Nous devons réfléchir plus globalement au financement de notre modèle social », assène ainsi Bruno Le Maire. Le Premier ministre annonce une réforme de l'Assurance chômage à l'automne (la lettre de cadrage devrait arriver d'ici juin), cela alors que le taux de chômage risque de grimper autour de 8% fin 2024. Est entre autres envisagée une réduction de la durée d'indemnisation des seniors. Plus largement, l'exécutif entend engager une nouvelle réforme du marché du travail. Il semble aussi projeter de s'attaquer aux

arrêts de travail, par l'augmentation du nombre de jours de carence, de trois à sept, éventuellement. Est aussi annoncé pour ce printemps un texte de loi de « simplifications », Pacte 2, s'appuyant sur les propositions des entreprises (notamment de la CPME). Sont dans le viseur les CSE, le recours aux prud'hommes, le temps partiel... Autres attaques? Dès le mois de mai, l'utilisation du CPF pour une formation induira pour le salarié un reste à charge de 100 euros. Depuis avril, les assurés sociaux ont vu doubler les franchises sur les médicaments, les consultations paramédicales et les transports sanitaires...

« Discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité »

Si le Premier ministre annonce, sans détails, l'arrivée en juin de mesures de « taxation des rentes », pour une application dès cette année (le président de la République a toutefois déclaré le 8 avril son refus d'une loi de finances rectificative pour 2024), ce n'est en rien une entorse au credo : la réduction sévère des dépenses publiques, pour un déficit public ramené à 3% du PIB en 2027. À la réduction des dépenses publiques, 16 milliards d'euros en 2024, a été ajoutée une

Emploi des seniors : une dernière

Le 8 avril, la dernière réunion de négociation sur l'emploi des seniors n'aura pas suffi pour que les syndicats et le patronat se mettent d'accord. Après une journée laborieuse, les discussions ont dû reprendre le mardi 9 avril au siège du Medef. Formation, négociation obligatoire, prévention de l'usure professionnelle... Le projet d'accord de 41 pages comportait encore beaucoup de lignes rouges que les syndicats tentaient de faire sauter, pour amoindrir l'impact de la réforme des retraites. En milieu d'après-midi de ce 9 avril (date du bouclage de notre édition), la négociation

avait avancé sur certains aspects. Mais il restait encore d'importants points de blocage pour les syndicats. Parmi les rares avancées, le patronat a accepté une négociation obligatoire spécifique sur l'emploi et les conditions de travail des seniors, tous les trois ans dans les entreprises à partir de 300 salariés, (et non plus 1000 salariés comme précédemment). Des négociations sur l'emploi des seniors auront lieu également dans les branches tous les quatre ans. Problème : pour embaucher des salariés âgés de plus de 60 ans, le patronat a voulu maintenir dans le texte la création d'« un

Austérité piétiner nos droits!

! : insupportable et contreproductif!



© JULIEN DUFOURREA

coupe budgétaire de 10 milliards d'euros, douloureuse pour les missions publiques. Et d'autres mesures viendront « en complément », avertit l'exécutif tandis qu'est déjà prévue une réduction des dépenses, à hauteur de 20 milliards d'euros en 2025. Dans ce contexte de croissance déjà faible (à 0,8%

sur 2024 selon la Banque de France) et de chômage qui augmente, « le cercle vicieux est enclenché », s'alarme FO. Les agences internationales de notation, Fitch et Moody's, viennent, elles, de prôner encore plus d'austérité. *Idem* pour Scope, exprimant toutefois sa crainte de « mouvements sociaux », à

l'image de la mobilisation syndicale contre la réforme des retraites. Le CCN de FO a appelé le 28 mars « à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité ». **Valérie Forgeront**

re séance après des négociations laborieuses

« contrat de valorisation de l'expérience » (anciennement intitulé CDI seniors) qui serait rompu à l'âge légal de départ avec une retraite à taux plein. Un contrat refusé en bloc par les syndicats, dont FO qui a pointé le risque que les salariés soient licenciés à la cinquantaine avant d'être réembauchés sous ce type de contrat.

Tensions sur la formation

Au chapitre « accompagnement des parcours professionnels », le projet d'accord présenté à la séance du 9 avril

prévoyait un entretien de mi-carrière à partir de 45 ans, couplé avec la visite médicale. Mais le bât blesse concernant les projets de formation des seniors. Le texte prévoit ainsi de fusionner les dispositifs de transition professionnelle, dont le projet de transition professionnel (PTP). L'objet né de cette fusion serait intitulé « parcours d'évolution professionnelle ». Mais en cas de formation à l'initiative du salarié, le patronat indiquait toujours son souhait : qu'il n'y ait plus une simple suspension, mais une rupture du contrat de travail (démission ouvrant droit au chômage).

Un recul inacceptable pour les syndicats dont FO. Et par ailleurs la confédération n'a cessé pendant toute la négociation de travailler à arracher des droits dans le cadre de l'aménagement des fins de carrière, notamment en visant une retraite progressive opposable, à la main des salariés. Le projet de texte fait l'impasse sur ce point. La version du 9 avril prévoyait juste que les salariés puissent, « sous réserve d'accord de l'employeur », avoir des cotisations retraite calculées sur la base d'un temps plein.

Ariane Dupré

Nous ne laisserons pas l'au

Chez les 15-64 ans, un Français sur dix concerné par le chômage

Le plein emploi n'est pas pour demain. Après sept années de baisse continue, le taux de chômage s'est stabilisé en 2023 à 7,3% en moyenne, rapporte l'étude annuelle « Photographie du marché du travail », publiée par l'Insee en mars. Cette moyenne cache d'ailleurs une légère hausse à l'échelle des différents trimestres 2023, souligne l'Institut : le chômage s'établissait à 7,5% à la fin de l'année, alors qu'il avait baissé continuellement en 2022.

Mais ces statistiques s'appuient sur une définition particulièrement étroite du chômage, celle du Bureau international du travail (BIT), et ne reflètent donc qu'imparfaitement la réalité de la situation des Français vis-à-vis de l'emploi. Pour être considérée comme chômeuse au sens du BIT, une personne doit

être sans emploi, disponible très rapidement (dans les deux semaines) et avoir effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent. Ces critères excluent de fait de nombreux individus qui souhaiteraient pourtant travailler.

Davantage de jeunes dans le halo du chômage

Ces personnes font partie de ce qu'on appelle le « halo du chômage », et celui-ci est en légère augmentation en 2023 (+0,2 point sur un an). Ce phénomène touche particulièrement les jeunes : en hausse de 0,8 point en 2023, la part des 15-24 ans relevant du halo reste supérieure de 1,3 point à son niveau de 2019. En cumulant chômage et halo du



chômage, 10,1% des 15-64 ans sont donc sans emploi alors qu'ils veulent travailler. Selon l'Observatoire des inégalités, le halo du chômage doit être comptabilisé dans le phénomène de « mal-emploi », au même titre que le chômage ou le travail précaire.

Fanny Darcillon

Contre les groupes de niveau au collège, FO mobilise de nouveau les enseignants

« Du fric pour l'école publique ! » À l'appel notamment de FO, des milliers d'enseignants ont de nouveau fait grève et manifesté le 2 avril pour exiger le retrait de la réforme du « Choc des savoirs ». Annoncée en décembre par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation, celle-ci prévoit dès la rentrée 2024 au collège (pour les 6^e et 5^e) la création de groupes de niveau en mathématiques et en français, et la transformation du diplôme national du brevet en épreuve sélective pour l'entrée directe au lycée. Pour FO, cette remise en cause du collège unique menace de relégation sociale les

élèves en difficulté. « Cette réforme va organiser le tri social des élèves. L'exécutif veut faire sortir les élèves défavorisés de l'école publique pour les envoyer en apprentissage ou à l'armée », dénonçait, lors de la manifestation parisienne, Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC FP-FO.

Menace sur les statuts enseignants

Le manque de moyens contribue au rejet de cette réforme. La mise en œuvre est prévue à moyens horaires constants voire en régression. Fin mars, un courrier du ministère

de l'Éducation nationale, prévoyant une « forte tension sur la ressource enseignante » à la rentrée 2024, a renforcé les oppositions. Le ministère y conseille aux recteurs de payer davantage les contractuels, de proposer aux professeurs des écoles un détachement vers le corps des professeurs certifiés du second degré, de recourir aux professeurs retraités. Il fait de la réforme « un prétexte pour détruire les statuts des enseignants et avancer vers la mise en place d'un corps unique », alerte la FNEC FP-FO. Cette dernière a appelé à amplifier les assemblées générales pour reconduire la grève.

Élie Hiesse



Justérité piétiner nos droits!

La semaine en quatre jours : FO dénonce un leurre

Après le discours de politique générale fin janvier du Premier ministre, Gabriel Attal, appelant les ministères « à expérimenter la semaine en quatre jours », la DGAFP a diffusé le 22 mars une note de cadrage sur cette expérimentation. La Direction générale de l'administration confirme que ce dispositif pourra être mis en place « au plus tard en septembre 2024 », dans les ministères et les services déconcentrés (les enseignants ne sont pas concernés). Ce passage en force de l'exécutif irrite les syndicats, qui n'ont pas été consultés. « Nous ne voulons pas de cette norme imposée par l'État. Nous sommes opposés à la semaine en quatre jours. Travailler non plus sept heures, mais neuf heures par jour pose de sérieux problèmes

d'organisation du travail et de garde d'enfant. Encore une fois, ce sont les salariés qui vont en payer la note! », fustige Frédéric Souillot, secrétaire général de FO. De plus, en ce qui concerne le secteur privé, « si l'on touche à l'organisation du travail, ce n'est pas à l'État d'en décider. Le sujet doit être discuté par les syndicats et les organisations patronales par branches professionnelles ».

Moins de télétravail et de RTT

La semaine en quatre jours agace aussi Christian Grolier, secrétaire général de FO-Fonction publique, qui dénonce l'absence « de tout dialogue social » avec le ministre de la Fonction publique. « Sans réduction

du temps de travail, nous sommes contre. Faire 35 heures en quatre jours, au lieu de cinq, revient uniquement à intensifier les journées de travail. » La note de la DGAFP précise qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires : l'expérimentation se fera « à effectifs constants » dans les services volontaires. Mais surtout, les agents pourraient y perdre. Le ministère préconise ainsi de diminuer le télétravail, de trois à deux jours par semaine. Par ailleurs, les vingt jours de RTT pourraient passer à la trappe : « L'expérimentation permettra de mesurer en quoi le maintien d'un forfait de jours RTT [...] est conciliable ou non avec la semaine en quatre jours. » Sous couvert de qualité de vie au travail, les agents risqueraient donc de perdre certains acquis. **Ariane Dupré**



Le saviez-vous ?

Syndicat

nom masculin [sɛ̃.di.ka]

Dérivé du grec ancien, composé de *sún*, avec, et de *dike*, justice.

Un syndicat est une association de personnes dédiée à la défense des droits et des intérêts des travailleurs. Tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à un syndicat, ou d'y avoir recours, au nom de la liberté syndicale consacrée en 1884.

*Construisons le
syndicat de demain
Rejoignez nous !*

FO





Activités sociales et culturelles (ASC) pour tous!

L'ancienneté du salarié dans l'entreprise ne saurait être un critère d'attribution des activités sociales et culturelles.

Un comité social et économique d'une entreprise décide de modifier son règlement intérieur afin de limiter le bénéfice des activités sociales et culturelles aux salariés ayant au minimum six mois d'ancienneté.

Un syndicat, insatisfait de cette nouvelle condition, saisit le tribunal judiciaire selon la procédure d'assignation à jour fixe en demandant au tribunal de dire illicite cette disposition.

La cour d'appel de Paris rejette l'argument du syndicat en utilisant le raisonnement suivant : le critère d'ancienneté minimale est appliqué de la même manière à tous les salariés, que ces derniers sont placés dans la même situation au regard d'un critère objectif qui ne prend pas en compte les qualités propres du salarié, que les critères considérés comme discriminants pour exclure certains salariés de l'attribution des activités sociales et culturelles sont la prise en compte de l'appartenance syndicale et la catégorie professionnelle, que le comité est légitime, dans l'intérêt même des salariés, à rechercher à éviter un effet d'aubaine résultant de la possibilité de bénéficier, quelle que soit l'ancienneté, des actions sociales et culturelles du comité réputées généreuses.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2312-78 du Code du travail dispose :

« Le comité social et économique assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires, quel qu'en soit le mode de financement, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État.

Ce décret détermine notamment les conditions dans lesquelles les pouvoirs du comité peuvent être délégués à des organismes créés par lui et soumis à son contrôle, ainsi que les règles d'octroi et d'étendue de la personnalité civile des comités sociaux et économiques et des organismes créés par eux. Il fixe les conditions de financement des activités sociales et culturelles. »

L'article R 2312-35 précise :

« Les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou anciens salariés de l'entreprise et de leur famille comprennent (...). »

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel dans un arrêt du 3 avril 2024 : « Il résulte de ces textes (articles L 2312-78 et R 2312-35 du Code du travail) que, s'il appartient au comité social et économique de définir ses actions en matière d'activités sociales et culturelles, l'ouverture du droit de l'ensemble des salariés et des stagiaires au sein de l'entreprise à bénéficier des activités sociales et culturelles ne saurait être subordonnée à une condition d'ancienneté » (n°22-16812).

C'est la première fois à notre connaissance que la Cour de cassation se prononce sur ce critère d'ancienneté, en totale opposition avec le guide de l'Urssaf qui admettait ce critère (<https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/Guide-CSE.pdf>).

Ainsi, de nombreux CSE risquent d'être obligés de revoir leurs critères d'attribution de certaines ASC afin de supprimer ce critère d'ancienneté...

Secteur juridique

Adhérents **FO** connaissez-vous **l'AFOC** ?

L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires créée par FO en 1974.

Elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'État, elle vous défend auprès des pouvoirs publics, des professionnels comme des bailleurs, et vous représente en justice si nécessaire.

Un litige avec un professionnel ?

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues ?



Rendez-vous sur www.afoc.net rubrique **SOS AFOC**.



Rappel produits

Consultez la liste des produits dangereux ou défectueux mise à jour en temps réel.



Logement

Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incombant ?

Consultez nos conseils pratiques.



Où nous trouver ?

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'Afoc est à vos côtés.



Consommation

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Téléchargez nos modèles de lettres



www.afoc.net



Inscrivez-vous à la newsletter

Actualités, infos pratiques, conseils ... restez informés !

CCN des 27 et 28 mars 2024 :

Pour nos droits, il faut « porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité »



Dans un contexte international fait de tensions et où les populations civiles sont les premières victimes des actions sanglantes dans de nombreuses régions du monde..., « *la revendication Pain, Paix et Liberté est plus que jamais d'actualité* », a tenu à rappeler, dans sa résolution générale adoptée à l'unanimité moins une voix, le Comité confédéral national de FO, qui se tenait à Chalon-sur-Saône, en Bourgogne, les 27 et 28 mars. FO, qui s'oppose à la volonté de l'exécutif français d'aller vers une politique d'économie de guerre, fustige l'axe d'austérité qui s'ancre et organise la remise en cause du modèle social. Les droits des travailleurs,

dont ceux des plus fragiles, sont attaqués, les services publics, garants de la cohésion sociale, sont mis à mal par leur manque de moyens, et par ailleurs l'exécutif, cherchant à imposer des réformes au seul motif d'économies sur les dépenses publiques, n'hésite pas à malmener le paritarisme. À travers quelque quarante-huit interventions à la tribune, les délégués, réaffirmant la hausse des salaires comme revendication majeure, ont montré toute leur détermination à lutter pour les droits et à travailler au développement de l'organisation, par de nouvelles implantations et une audience amplifiée, issue d'élections que FO prépare.

CCN des 27 et 28 mars 2024 : Pour nos droits, il faut « porter un coup

La hausse des salaires mais aussi les prochaines élections dans les TPE, dans les chambres d'agriculture et celles dans les CSE (27 000 cette année), toutes participant à fixer la représentativité nationale de FO... Les négociations, dans le cadre des Jeux olympiques, de compensations pour les agents publics, en faisant valoir le respect des droits à congés et du temps de travail, et cela alors que ces derniers mois se multiplient les attaques contre le droit de grève. L'organisation aussi du 1^{er} Mai ou encore l'annonce par la confédération de la création d'ici juillet d'une plateforme privée de services (billetterie, voyages...) pour les adhérents. Des sujets abordés lors du comité confédéral de FO, qui s'est réuni les 27 et 28 mars au cœur de la Bourgogne, à Chalon-sur-Saône. Mais ce CCN était surtout empreint d'une tonalité grave. À l'image du contexte international, présentant une multiplication de conflits sanglants dont FO demande l'arrêt immédiat. À l'image aussi de la situation nationale, avec des travailleurs inquiets, pris dans la tourmente de la remise en cause de leurs droits, cela par une austérité sur les dépenses publiques qui orchestre tout. La question de ces atteintes et des moyens de les contrer était ainsi au cœur du CCN. « *Au sein de la CES, nous poursuivons nos actions contre l'austérité (...). Ce combat (...) est au cœur du cahier revendicatif que nous avons préparé à l'occasion des élections européennes, qui se tiendront le 9 juin*

prochain. (...) Nous l'avons adressé aux têtes de liste françaises, pour alerter les candidats au Parlement européen sur les effets désastreux de l'austérité pour les services publics, nos droits et nos modèles sociaux », indiquait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Parmi les quarante-huit délégués intervenant à la tribune, beaucoup souligneront cette nécessité de combattre la dégradation sociale.

« Les vainqueurs, c'est la finance, les patrons! »

« Les annonces se multiplient sur les coupes budgétaires, 10 milliards, 20 ou 25 milliards l'année prochaine, peut-être plus... Les recettes fiscales qui rentrent moins que prévu, le déficit qui dérape... De réductions d'impôts en réductions d'impôts, en faveur des entreprises et des plus aisés, la fin de l'ISF, la baisse des impôts de production... c'est plus de 50 milliards de recettes en moins pour les finances publiques, à la faveur d'une politique d'offre dont on voit aujourd'hui le résultat. On scie la branche sur laquelle on est assis », pointait Frédéric Souillot. Et « *les vainqueurs, c'est la finance, les patrons!* », résumait François Guérard (Fage). Les administrations publiques, qui souffraient déjà d'une insuffisance de moyens, viennent, elles, de subir des coupes, 5 milliards d'euros en 2024, rien que sur leurs crédits de fonctionnement. Et les « économies »



© SOPHIE LIEBOWITZ

« d'arrêt aux politiques d'austérité »

supplémentaires annoncées, fustigeait Dominique Régnier (Services publics/SPS), auront un « impact » sur les rémunérations des agents. Cette austérité s'orchestre aussi par la pression que met l'exécutif sur le paritarisme, « lequel est de plus en plus en danger », s'inquiétait Henri Lalouette (Charente), évoquant entre autres la tentative de ponction par l'État des comptes de l'Agirc-Arrco. Le 27 mars, le Premier ministre annonçait une nouvelle réforme à venir de l'Assurance chômage, alors même que l'exécutif a refusé de valider le dernier accord entre les interlocuteurs sociaux! « Le gouvernement cantonne les organisations syndicales dans le rôle de subsidiaires », s'indignait Michel Le Roch (Loire-Atlantique). « Il y a une volonté d'étatisation de l'Assurance chômage », pointait Valentin Rodriguez (FO-Métaux). « On stigmatise les chômeurs », s'indignait Sébastien Busiris (FEC-FO), s'élevant aussi contre une autre réforme en projet, le Pacte 2, pour des « simplifications » au profit des entreprises.

« Mettez la pression sur ceux de la CPME! »

Il s'agirait de « revoir les seuils d'effectifs qui impacteraient les IRP, ce qui serait faire des économies sur leur dos?! Décider

de dérogations qui ressemblent étrangement aux ordonnances Macron?! ». Pour Sébastien Vacher (Jura), « déroger au Code du travail pour les entreprises de moins de 50 salariés, c'est attaquer le syndicalisme. Il faut s'implanter dans ces petites entreprises! ». Et d'interroger : « Va-t-on continuer à parler avec la CPME qui veut notre peau?! » Une CPME à l'origine de quatre-vingts propositions de dérèglementations, et que le gouvernement semble fort apprécier. « Mettez la pression sur ceux de la CPME qui siègent dans vos départements et régions. On n'accordera pas nos voix pour qu'ils siègent [dans les instances paritaires, NDLR]! Et si ça ne suffit pas, on prendra alors une décision », lançait Frédéric Souillot. Et de s'indigner du grand rêve de la CPME : « la fusion du Code du travail, du Code du commerce et du Code des impôts », et « l'arrêt du monopole syndical au premier tour d'une élection », ce « monopole » étant l'absence de deuxième tour si des organisations syndicales sont présentes au premier tour et que le taux de participation est supérieur à 50%. « J'ai envoyé un message au président de la CPME dans le département, en lui disant que si les positions restent à l'écrasement des organisations syndicales, ça ne le fera pas! », rapportait Franck Bergamini (Bouches-du-Rhône). Et ne pas oublier, précisait Frédéric Souillot, que « le versement

JO : FO, la vigilance à toute épreuve

Réquisition, travail dominical : les Jeux olympiques, du 26 juillet au 11 août, et les Jeux paralympiques, du 28 août au 8 septembre, étaient au menu du CCN de Chalon-sur-Saône. Et avant même que ces Jeux ne commencent, un premier bilan : dans la fonction publique, l'État employeur, prompt à réquisitionner, traîne des pieds pour accorder un surplus salarial. Au ministère de l'Intérieur, les forces de police notamment ne pourront pas prendre de congés pendant cette période. Le secteur police de FO a dû batailler pour obtenir des compensations. À la suite d'une manifestation en début d'année, « on a réussi à négocier des primes. Il a fallu arracher certains engagements. Mais aujourd'hui, nous sommes inquiets. Nous attendons toujours les textes officiels du ministère », a expliqué Grégory Joron, secrétaire général d'Unité SGP Police-FO (syndicat devenu UNITÉ depuis le 3 avril). Dans sa résolution, le CCN rappelle sa revendication : l'effort pour l'organisation des Jeux doit s'accompagner de

compensations salariales supplémentaires. Pour le moins!

Menaces sur les acquis sociaux

Le CCN dénonce aussi « la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs, en termes de mobilité, de droit aux congés et de temps de travail », à l'occasion des Jeux olympiques. Car les JO « sont un excellent laboratoire de casse de nos acquis sociaux », a averti Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'UD FO de Paris. À la Ville de Paris justement, « les camarades sont montés au créneau pour dire qu'ils ne pourraient pas prendre des congés librement, ou même qu'on leur interdisait d'en poser. Pour ceux qui devront travailler, les primes pourraient être inexistantes ou différenciées ». Autre problème abordé : les dérogations au repos dominical : dans les zones où se dérouleront les épreuves, la loi relative aux JO (loi du 19 mai 2023) permet l'ouverture des commerces le dimanche

pendant les Jeux. Mais « cela ne signifie pas qu'il faille accorder un blanc-seing pour tout un pan de l'économie! », a fustigé Sébastien Busiris, secrétaire général de la FEC-FO, citant le cas de banques « où l'on parle de dérogations pour ouvrir le dimanche, y compris dans des endroits où il n'y a aucune épreuve olympique! ». Parmi les inquiétudes des militants, il y a aussi les atteintes au droit de grève. Le 9 avril, une proposition de loi sénatoriale visant à interdire la grève dans les transports (jusqu'à trente jours par an) devait être examinée au Sénat. Et, pour les militants, cela n'a rien d'une coïncidence. « Si ce texte arrive maintenant, c'est qu'il est certainement lié aux Jeux olympiques. C'est une remise en cause fondamentale de nos droits sociaux! », a alerté Zainil Nizaraly, secrétaire général de la FEETS-FO. La vigilance reste de mise. À l'approche des JO, la résolution du CCN réaffirme que FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Ariane Dupré

CCN des 27 et 28 mars 2024 : pour nos droits, il faut « porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité »



© SOPHIE LIÉDOT

de l'AGFPN (l'Association de gestion du fonds national pour le financement du dialogue social) représente 78% du budget de la CPME. Pour U2P, c'est 82% du budget. Donc du paritarisme ils en veulent bien, surtout quand ça rapporte! ».

Alors que l'exécutif n'a toujours pas imposé aux entreprises, comme le demande cependant FO, une conditionnalité des aides publiques (160 milliards d'euros par an dont la moitié par les exonérations de cotisations), le patronat s'est récemment activé pour obtenir un nouveau cadeau. Un amendement du gouvernement au projet de loi pour une mise en conformité du droit des congés payés français aux règles européennes a été adopté en première lecture à l'Assemblée (examiné en commission mixte paritaire le 9 avril). Par cet amendement, le nombre de jours de congés acquis lors d'un arrêt maladie diffère selon le type de celui-ci. Il serait de cinq semaines par an en cas d'arrêt pour accident du travail ou maladie professionnelle... Mais de quatre semaines en cas de maladie simple. « Des droits confisqués! », fulminait Jérémie Lorente (Drôme-Ardèche).

Pour les salaires, pour les droits, FO réfléchit à l'organisation, à la rentrée de septembre, de meetings en régions.

Valérie Forgeront

TPE et chambres d'agriculture : FO déjà dans les préparatifs de ces deux élections

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés) éliront leurs représentants pour quatre ans. Cinq millions de salariés travaillent dans ces TPE et sont donc concernés par ce scrutin. En quatrième position lors des précédentes élections, l'enjeu pour FO sera d'améliorer ses résultats, d'autant plus que ces derniers servent aussi à déterminer « notre représentativité nationale », a rappelé, lors du CCN, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Alors que la participation à ces élections était très faible (5,44%) en 2021, chacun sait que « chaque voix va compter », a souligné Didier Pieux, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, qui prépare les élections TPE. « Notre objectif c'est d'être en tête dans un maximum de branches professionnelles, comme celles des particuliers-employeurs, du commerce, de l'alimentaire ou la coiffure-esthétique. » Et de lister les outils prévus par la fédération pour sensibiliser les salariés : guides, flyers par secteur d'activité, vidéos sur les réseaux sociaux. « Pour ces salariés isolés, le fonctionnement des syndicats reste abstrait. Ils doivent comprendre que la négociation collective et le soutien individuel sont les moyens les plus efficaces pour améliorer leurs droits. Dans le cadre de la création de ces outils, nous nous sommes donc mis à leur place. » La FGTA, par la voie de son secrétaire général, Laurent Rescanières, a également indiqué qu'elle mettrait à disposition de tous les salariés, jusqu'à fin 2024, sa plateforme avantagespour tous.

com, laquelle, sur inscription, permet de bénéficier d'offres intéressantes, de prix pour différents produits et services, notamment le soutien scolaire pour les enfants, les consultations juridiques...

Gagner encore en audience

Pour les élections dans les TPE, « tout le monde doit se mobiliser, des unions départementales aux fédérations! », a ajouté Didier Pieux. Afin d'accroître les résultats de FO, « il nous paraît urgent d'organiser des réunions entre UD et fédérations », a suggéré de son côté Sylvia Veitl, secrétaire générale de FO-Pharmacie. « Les élections TPE sont une de nos priorités », la fédération compte notamment en effet le secteur de la pharmacie d'officine. « FO y affiche une représentativité de plus de 30%. Notre objectif est de la maintenir. » Si les unions départementales FO s'activent pour les élections TPE, elles s'investissent aussi dans la préparation de celles des chambres d'agriculture, élections qui auront lieu en janvier 2025 : « On a commencé à se retrousser les manches. Ces deux élections sont essentielles car ces salariés sont sous-représentés » syndicalement, pour l'instant, a souligné Ludovic Durand, secrétaire général de l'UD FO Lozère.

Ariane Dupré

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec **des contrats** **sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**



Le 16 mars 2024 à Lisbonne.

Portugal : l'économie refléurit, mais les travailleurs trinquent

Au Portugal, les manifestations se succèdent dans le public comme dans le privé. Les salaires y demeurent parmi les plus bas d'Europe malgré une économie en redémarrage.

Une croissance à 2,3% du PIB en 2023, un excédent budgétaire de 1,2% du PIB et un taux de chômage de 6,6%. Ces données de l'économie portugaise sont vantées en Europe. Mais il y a l'envers du décor, sombre, installé depuis la crise économique et sociale née en 2009 et encore plus présent depuis le plan d'austérité imposé par le FMI en 2011, lequel a lourdement impacté les travailleurs et ce pour de longues années. Résultat, si les investissements étrangers et les touristes sont aujourd'hui bien de retour

dans le pays, les salaires, eux, flirtent avec les planchers les plus bas.

Le pouvoir d'achat en berne

Près du quart de la population touche le salaire minimum de 820 euros net (augmenté de 7,9% en janvier dernier) sur quatorze mois. Les rémunérations des enseignants sont gelées depuis 2008. L'Institut national des statistiques recense 5% des actifs cumulant deux voire trois emplois pour boucler leurs fins de mois.

D'après la CGTP-IN, la plus ancienne confédération syndicale, trois salariés sur quatre sont employés en contrats courts, avec un salaire moyen de 888 euros contre 1078 euros pour les contrats durables. La confédération estime également la perte de pouvoir d'achat des ménages à 5,5% depuis 2021.

Pas étonnant que les mobilisations se multiplient ces derniers mois. En octobre, les fonctionnaires ont observé 24 heures de grève, tous secteurs confondus. Les infirmières ont suivi en novembre et décembre. Les cheminots ont bloqué les gares en février. Les soignants ont de nouveau observé un service minimum en mars. Même les journalistes (secteur privé) ont éteint leurs écrans durant 24 heures le 14 mars.

Le gouvernement avait prévu des augmentations entre 3% et 6,8% pour les personnels de la fonction publique dans son budget 2024. Insuffisant pour l'intersyndicale qui revendique actuellement 15% d'augmentation pour tous et au minimum 150 euros. Des élections législatives anticipées ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement investi début avril. Reste à observer les décisions qu'il prendra.

Européennes : le cahier revendicatif de FO

Les élections européennes du 9 juin approchent. Pour FO, qui est membre fondateur de la Confédération européenne des syndicats/CES, « l'Europe peut être source de progrès social et d'avancées concrètes pour les travailleurs en France », résume le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. FO a élaboré un cahier revendicatif à l'intention des candidats et décideurs politiques. Elle leur soumet sept engagements : un protocole de progrès social, la fin de l'austérité et du pacte budgétaire européen, un objectif zéro morts au travail, le développement et le maintien d'emplois de qualité, la défense du dialogue social et de la négociation collective, la recherche permanente d'égalité et de solidarité, et enfin l'impulsion pour une meilleure régulation sociale au niveau mondial.

Pour FO, certaines directives doivent être transcrites dans le droit français de manière plus ambitieuse, notamment celles concernant les conditions de travail transparentes et prévisibles, ou la transparence salariale. D'autres doivent prendre forme, par exemple, concernant les revenus minima, l'encadrement de l'usage de l'intelligence artificielle ou la prévention des risques au travail.

S. D.

Sandra Déraillot

© F.BLANC



Héléne Fauvel, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

« Spécial impôts » : dernières infos!

Lors de la rédaction du *Spécial impôts 2024*, nous n'avions pas encore à disposition le barème kilométrique mis à jour. Notre numéro spécial est donc paru sans cette information. Il a été publié depuis et vous le trouverez ci-dessous.

Barème kilométrique 2024 hors frais de garage – déclaration des revenus de 2023

Prix de revient kilométrique – Véhicules électriques/thermiques/autres

VÉHICULES 100% ÉLECTRIQUES

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 ch et moins	$d \times 0,635$	$(d \times 0,379) + 1 278$	$d \times 0,444$
4 cv	$d \times 0,727$	$(d \times 0,408) + 1 596$	$d \times 0,488$
5 cv	$d \times 0,763$	$(d \times 0,428) + 1 674$	$d \times 0,512$
6 cv	$d \times 0,798$	$(d \times 0,449) + 1 748$	$d \times 0,536$
7 cv et plus	$d \times 0,836$	$(d \times 0,473) + 1 818$	$d \times 0,564$

AUTRES VÉHICULES (THERMIQUES, À HYDROGÈNE ET HYBRIDES)

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 ch et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1 065$	$d \times 0,370$
4 cv	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1 330$	$d \times 0,407$
5 cv	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1 395$	$d \times 0,427$
6 cv	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1 457$	$d \times 0,447$
7 cv et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1 515$	$d \times 0,470$

d représente la distance annuelle parcourue à titre professionnel.

Exemple : pour 4000 kilomètres parcourus à titre professionnel pour une voiture thermique de 6 CV, vous pouvez faire état d'un montant de frais réels égal à :

$$4000 \times 0,665 = 2600 \text{ euros.}$$

Prix de revient kilométrique pour les deux-roues, motos et cyclomoteurs

Motos :

VÉHICULES 100% ÉLECTRIQUES

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 cv	$d \times 0,474$	$(d \times 0,119) + 1 069$	$d \times 0,298$
3, 4, 5 cv	$d \times 0,562$	$(d \times 0,098) + 1 390$	$d \times 0,330$
plus de 5 cv	$d \times 0,727$	$(d \times 0,095) + 1 900$	$d \times 0,412$

AUTRES VÉHICULES

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 cv	$d \times 0,395$	$(d \times 0,099) + 891$	$d \times 0,248$
3, 4, 5 cv	$d \times 0,468$	$(d \times 0,082) + 1 158$	$d \times 0,275$
plus de 5 cv	$d \times 0,606$	$(d \times 0,079) + 1 583$	$d \times 0,343$

Cyclomoteurs :

VÉHICULES 100% ÉLECTRIQUES

Cylindrée	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
Moins de 50 cm ³	$d \times 0,378$	$(d \times 0,095) + 853$	$d \times 0,238$

AUTRES VÉHICULES

Cylindrée	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
Moins de 50 cm ³	$d \times 0,315$	$(d \times 0,079) + 711$	$d \times 0,198$

Exemple : vous avez parcouru avec une moto (véhicule thermique) 3000 km dont 2000 km à titre professionnel (puissance administrative de 5 CV), vous pouvez déduire : $2 000 \times 0,468 = 936$ euros.

Secteur de l'économie et du service public

Suppression de 3500 emplois chez Millee : FO exige des conditions de départ dignes

Le distributeur Millee (ex-Adrexo) se réorganise et arrêtera dès cet été de déposer des prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres. Quelque 3500 postes sont menacés selon le PSE présenté le 12 mars. Le syndicat FO se battra pour sauvegarder les intérêts des salariés, souvent précaires.

Quelque 3500 emplois supprimés sur un effectif de 10500 salariés et soixante-seize agences fermées, tel est le douloureux plan de réorganisation présenté le 12 mars en CSE par la direction de Millee, nouveau nom d'Adrexo depuis 2022. La société arrêtera le 16 août de déposer des prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres, ce qui a longtemps été son cœur de métier, pour se recentrer sur la distribution de colis et courriers adressés.

Les salariés de plus de 70 ans ciblés

La pub papier est sur le déclin. D'une part, de grandes enseignes comme Leclerc ou Carrefour y ont renoncé pour en finir avec le gaspillage. D'autre part, le

distributeur anticipe la généralisation de « Oui Pub », un dispositif qui restreint le dépôt de prospectus aux seules boîtes disposant d'un tel autocollant.

« L'entreprise est exsangue financièrement, elle n'a plus de trésorerie, les salaires sont payés en retard tous les mois », explique Régis Souailles-Jacques, qui était délégué central FO jusqu'à fin mars et désormais conseiller technique de branche. Négociateur du PSE, il défendra au mieux les conditions de départ, tant sur le plan humain que financier. La majorité des emplois supprimés concerne des distributeurs, dont beaucoup ont 70 ans et plus et qui travaillent quelques heures par semaine pour compenser une pension de retraite trop faible. Les autres suppressions d'emplois concernent les salariés des agences condamnées et des chauffeurs.

« Les conditions de départ sont actuellement au ras des pâquerettes, la direction ne veut rien lâcher, poursuit le militant FO. On demande que les salariés âgés ne soient pas licenciés aveuglément. Quant aux salariés non qualifiés, que vont-ils devenir avec la réforme à venir de l'indemnisation chômage, sinon hyper précaires? Qu'au moins on mette la main à la poche pour qu'ils partent dignement. »

S'il attend les résultats de l'expertise comptable demandée par le CSE, il rappelle aussi que Millee appartient au groupe Hopps. « La maison mère se porte bien, nos trois actionnaires se classaient en 2023 comme la 360^e fortune de France selon le magazine Challenges », souligne-t-il.

Clarisse Josselin

Primes, retraite... Grâce à FO, des avancées dans la police municipale

Des avancées notables viennent d'être enregistrées dans la bataille menée par le syndicat FO des policiers municipaux (9500 en France), leader sur le secteur, concernant le régime indemnitaire et l'amélioration du calcul de la retraite. Réclamé de longue date, un Beauvau de la police municipale s'est ouvert le 5 avril avec les ministères concernés (dont celui de l'Intérieur) et comptera trois autres rendez-vous. « L'enjeu consiste à intégrer, au moins en partie, le régime indemnitaire » au calcul de la pension de ces agents territoriaux, la plupart de catégorie C, indique Bertrand Debeaux, secrétaire adjoint de

FO-PM, rappelant aussi la demande de l'application de la règle du un cinquième : cinq trimestres validés pour une année cotisée.

L'obtention d'un meilleur régime indemnitaire

Autre avancée, majeure, celle d'un nouveau régime indemnitaire qu'un décret doit bientôt acter. Une prime ISFE, liée à la fonction (en représentant 30% du traitement indiciaire) ainsi qu'à l'engagement de l'agent, remplacera les primes IAT et ISMF d'ici 2025. La partie « engagement » peut représenter

jusqu'à 5000 euros brut par an, indique Bertrand Debeaux. « Au total, l'ISFE peut induire un gain de 712 euros brut par mois pour un agent en milieu de carrière. Après une évolution très lente depuis sa création en 1974, la prime police municipale connaît sa plus grosse augmentation. C'est du jamais vu! » Et une charte, signée le 27 mars en Conseil supérieur de la fonction publique territoriale par deux syndicats dont FO, engage les employeurs publics locaux dans une amélioration de ce nouveau régime indemnitaire.

Valérie Forgeront



Chez Auchan, FO ne lâche rien pour rouvrir les NAO 2024

À l'appel notamment de FO, les salariés des supermarchés, des hypermarchés et des entrepôts logistiques du distributeur se sont mobilisés fin mars, à deux reprises en une semaine, pour exiger de meilleurs salaires et conditions de travail. Historique.

Deux mouvements de grèves et débrayages en une semaine! Les dates du 22 mars et des 28-30 mars resteront inscrites dans l'histoire sociale du groupe Auchan, pour la mobilisation successive de plusieurs milliers de salariés des supermarchés, hypermarchés et entrepôts logistiques. « L'ampleur du mouvement est historique : une centaine de sites se sont mobilisés le 22 mars (sur un total de 370) et cent soixante les 28-30 mars », comptabilisait Franck Martinaud, délégué syndical FO d'Auchan Retail France, rappelant aussi le

caractère inédit de l'intersyndicale à quatre organisations, dont FO, à l'origine de ce mouvement pour exiger de meilleurs salaires et conditions de travail.

« Les salariés sont à bout »

L'échec des négociations annuelles obligatoires 2024 a mis le feu aux poudres : elles se sont conclues le 21 mars sur un constat de désaccord et une augmentation générale de 1,2% au 1^{er} mars (hors cadres) décidée unilatéralement par la direction. « Cela ne couvre pas l'inflation établie l'an passé

à +4,9% selon l'Insee. Et il n'y a aucune mesure sociale. Les salariés veulent vivre dignement de leur travail. Ils sont à bout », commentait le militant, qui revendique une augmentation générale de 5,4% pour 2024.

À l'insatisfaction salariale s'ajoute « un constat généralisé » d'une dégradation des conditions de travail alors que la renégociation de deux accords d'entreprise menace de passer à la trappe certains acquis sociaux. Ainsi, dans le projet d'accord d'annualisation du temps de travail, devant unifier les dispositions entre supermarchés et hypermarchés, le principe

du volontariat pour le travail le dimanche ou les jours fériés ne serait plus totalement garanti : « En l'absence de volontariat suffisant », jusqu'à quinze dimanches et quatre jours fériés par an pourraient être imposés... Dans le projet d'accord Gestion des emplois et des parcours professionnels, « la direction revient sur les dispositions pour les seniors, qui étaient importantes pour les salariés », poursuit Franck Martinaud. À ce jour, la direction a refusé de rouvrir les NAO 2024, comme demandé par FO dans le cadre de l'intersyndicale.

Élie Hiesse

Chez Dell Technologies, FO dénonce l'importance des départs contraints

« **N**ous voulons que s'ouvre une négociation sincère, pour améliorer les conditions d'emploi et de travail des salariés et mettre un terme à l'hémorragie de départs contraints », explique Aurélie Tavernier, DSC FO chez Dell Technologies. Depuis que le fabricant américain d'ordinateurs a annoncé en février 2023 la suppression de 6650 emplois dans le monde (5% des effectifs mondiaux), la multiplication des départs dans la filiale française inquiète.

vu intégrées ses propositions d'accompagnement des salariés qui restent (formation obligatoire, charge de travail encadrée). « Il faut les négocier aujourd'hui », martèle la militante.

Élie Hiesse

FO n'a pas signé l'accord RCC

D'ici fin avril, 277 départs volontaires – près de 15% des effectifs – sont prévus sur les sites de Montpellier (Hérault) et de Bezons (Val-d'Oise), dans le cadre d'un accord de rupture conventionnelle collective (RCC) signé en décembre avec un syndicat. « Entre les mois de février 2023 et 2024, rien qu'à Montpellier et hors départs RCC, il y a déjà eu 80 départs, entre les licenciements pour insuffisance ou faute, les abandons de poste, les démissions souvent contraintes », constate la militante, qui dénonce la pression mise sur les salariés et les réorganisations. FO a refusé de signer l'accord RCC, faute d'avoir



© COME SITTILEREA



Élections CSE : FO engrange de bo

Les deux tiers des comités sociaux et économiques (CSE) ayant été renouvelés au cours du deuxième semestre 2023, de nombreuses élections professionnelles ont été organisées ces derniers mois dans les entreprises. FO n'a pas lésiné sur les moyens pour être au rendez-vous, allant négocier un maximum de protocoles d'accords préélectoraux (PAP), allant aussi sur le terrain à la rencontre des salariés. Et les bons résultats sont là, dont voici une petite sélection.

- Le jeune syndicat FO a cartonné en novembre dernier à la **Société fromagère (groupe Lactalis) de Lons-le-Saunier**, dans le Jura. Avec 70% de représentativité face aux deux syndicats historiques, il a remporté 7 des 9 sièges à pourvoir. Ce site, qui produit des marques telles que Président, Société ou Bridelight, emploie près de 350 personnes.

- Avec 35,29% de représentativité, FO est arrivé deuxième aux élections organisées en décembre chez **Areas Center Parcs**, entreprise qui assure la restauration dans les domaines de loisirs. FO devient également représentative chez **Restalliance**, entreprise de restauration collective dans les établissements de santé. Le syndicat a gagné dix points, passant de 7% à 17% lors des élections CSE organisées début janvier.

- FO a confirmé fin 2023 sa première place chez **Nutrition et Santé** (Gerblé, Isostar...). Le syndicat a remporté 68,25% des voix (+10 points) au siège, et 58,08% des voix (+7 points) au global sur les différents sites. L'équipe décroche 11 des 14 sièges de titulaires au CSE et 8 des 11 sièges de titulaires au CSEC.

- Chez **Jean Floc'h**, groupe de charcuterie industrielle situé dans le Morbihan, des élections CSE se sont déroulées fin novembre sur le périmètre de la salaison. FO, seul syndicat à présenter des candidats, a remporté les 16 sièges de titulaires avec 84% des voix.

- Carton plein pour FO qui a remporté 100% des voix dans les trois collèges chez **Novoferm** à Machecoul (Loire-Atlantique), entreprise spécialisée dans la fabrication de portes. Le syndicat prend les 11 sièges de titulaires et les 11 sièges de suppléants à pourvoir.

- Tout va bien pour FO dans le secteur des **cercles de jeux et casinos**. Dans le **groupe JOA**, le syndicat est sorti premier

des élections organisées début mars, avec 33,49% des voix (20,28% en 2019). Au sein du groupe **Barrière**, FO devient la deuxième organisation syndicale tous collèges confondus, avec 23,68% de représentativité. Elle est en tête chez les employés, avec 29,88% d'audience.

- Avec 52% des voix, FO est devenu, en octobre, le syndicat majoritaire chez **Mecachrome Groupe**, leader mondial de la mécanique de haute précision, qui compte sept établissements en France. Sur le site d'Herbignac (Loire-Atlantique), FO, qui n'était pas représentatif il y a quatre ans, pèse désormais 80% des voix.

- FO progresse aussi dans les **médias**. À **L'Union - L'Ardennais**, où les élections ont eu lieu en mars, FO est représentatif pour la première fois dans le collège de journalistes, avec près de 12% des voix. *Idem* au quotidien **Les Échos**, avec là aussi 12% des voix chez les journalistes. Chez **Altice-Média** (BFM, RMC...), FO a présenté une liste pour la première fois lors des élections de janvier. Avec un score d'un peu plus de 7%, le syndicat a raté de peu la représentativité mais obtient un siège au CSE.

- Dans le groupe **Moniteur**, où les élections se sont achevées le 10 mars, la liste commune FO, SNJ-CGT, UNSA totalise 68% des suffrages. FO, qui a remporté 45% des voix, reste le premier syndicat et va continuer à diriger le CSE. « *Au total, dans toutes les entreprises où nous sommes présents, nous faisons mieux que lors du dernier cycle électoral* », souligne le syndicat des journalistes SGJ-FO.

- Avec une représentativité moyenne de 14%, FO parvient également à s'implanter dans la **branche des salariés des entreprises de services à la personne (ESAP)**. La tâche est particulièrement complexe, car ces salariés travaillent chez les particuliers et sont difficilement accessibles. FO a ainsi fait son entrée chez **Velita** et décroche les deux sièges à pourvoir. Chez **Vitaliance**, le syndicat a obtenu un poste de suppléante et mandaté une RSS. Chez **O2**, six candidats se sont présentés sur la liste FO, contre un seul lors du précédent scrutin, et ils ont décroché des sièges. Chez **APEF Asphodèles**,



ons résultats et gagne du terrain

FO a obtenu trois sièges sur quatre dès le premier tour.

- Avec près de 17% d'audience, FO a fait son entrée en mars dans le paysage syndical d'**Abercrombie & Fitch**, entreprise de l'industrie de la mode qui possède également la marque Hollister & Co. Le syndicat remporte un siège de titulaire et un siège de suppléante.

- Chez **ProBTP**, groupe de protection sociale du bâtiment, des travaux publics et de la construction, FO a obtenu 21,71% des voix et 48 sièges sur 200 lors des élections de novembre. L'équipe récemment renouvelée se félicite d'avoir maintenu la représentativité au-delà de 20%. Elle a d'excellents résultats sur des sites comme Nantes (72%), Nancy (65%) ou chez **BTP RMS** (Résidences Médico-Sociales), une entité du groupe où FO arrive en tête avec 40,90% des voix.

- Fin janvier, FO a remporté haut la main les élections au CSE d'**EDF International Networks** (EDF IN), avec 100% des voix et tous les sièges du collège unique maîtrise/cadres (2 titulaires et 2 suppléants). Cette filiale du groupe EDF, créée en 2006, commercialise l'expertise, le savoir-faire et les solutions d'Enedis à l'international. Son effectif, d'une cinquantaine de salariés

actuellement, est appelé à tripler dans les trois prochaines années.

- Toujours dans le domaine de l'énergie, FO a obtenu 22,34% des voix lors des élections des représentants des salariés au conseil d'administration de **GRT Gaz**, qui se sont déroulées le 13 mars. FO a obtenu deux sièges dans le collège autres salariés et un dans le collège cadres et ingénieurs.

- FO a remporté 100% des voix au sein du Groupement de coopération sociale et médico-sociale et du **Centre Gérontologique du Roussillon** (66), où le scrutin était organisé en février.

- La fusion en janvier dernier des hôpitaux de Dinan, Cancale et Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine, pour créer le **Groupement hospitalier Rance Emeraude**, a entraîné l'organisation de nouvelles élections en mars. FO, qui jusqu'à présent n'était majoritaire que sur le site de Dinan, est arrivé en tête avec 34,32% des voix et obtient 5 sièges sur 15. FO siège également dans 9 des 12 commissions administratives paritaires locales.

- Dans le domaine de l'action sociale, FO reste la première organisation à la **Fondation d'Auteuil** (7500 salariés), avec plus de 40% de représentativité, en hausse par rapport au précédent scrutin. Elle devient la deuxième organisation à l'**association Aurore** (2300 salariés), avec 33,54% des voix. Elle arrive également en deuxième place à la **Fondation Armée du Salut** (2300 salariés), avec 22,23% des voix tous collèges confondus.

- FO a aussi remporté d'éclatantes victoires dans les organismes sociaux. Ainsi, à la **Caisse de Sécurité sociale de Mayotte** (CSSM), elle a remporté trois des quatre sièges à pourvoir dans le collège cadres, et quatre sièges sur sept chez les employés, mi-janvier. À l'**Urssaf du Nord-Pas-de-Calais**, où les élections se sont tenues en décembre, FO est premier dans le collège employés, avec 43,85% des voix et trois postes. *Idem* chez les cadres, où FO recueille 56,02% des voix et trois postes. À l'**Urssaf d'Aquitaine**, FO a remporté plus de 88% des suffrages des employés (sept sièges sur huit) et 66% des suffrages pour les cadres (quatre sièges sur six). Et FO est toujours majoritaire au sein de la **Carsat Sud-Est** avec 88,89% des voix chez les cadres (huit sièges sur neuf) et 64% chez les employés (sept sièges sur onze).

Clarisse Josselin



boire

Conditions de travail : l'Anact célèbre ses cinquante ans

L'agence publique nationale dédiée à l'accompagnement de l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises, et au conseil d'administration de laquelle siège FO, revient sur son histoire à travers un podcast d'entretiens.

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) marque son cinquantième par la mise en ligne d'une série sonore en six épisodes. Les grandes thématiques qui ont marqué son développement et son apport y sont rapportées par ceux qui ont fondé et fait vivre l'institution.

Un premier épisode brosse à grands traits le contexte historique de la création de l'agence, en 1973, dans une période post-soixante-huitarde qui voit perdurer les conflits autour des conditions

de travail. D'un rôle initial de collecte et de diffusion de l'information, l'Anact mettra une dizaine d'années avant de développer ses interventions en entreprise telles qu'on les connaît aujourd'hui, et de se structurer en un réseau régional.

Des TMS à la qualité de vie au travail

À travers les interviews de ses directeurs successifs, chargés de missions, sociologues, psychologues et autres ergonomes, les cinq épisodes suivants se penchent sur

le travail mené autour des troubles musculo-squelettiques, de la réduction du temps du travail, des risques psychosociaux, de l'égalité des genres, puis de la qualité de vie au travail.

Cette série permet d'entendre le développement d'une véritable méthode scientifique, qui ajoute à la collecte des données une observation de terrain et, surtout, la participation des salariés. Participation à laquelle l'Anact accorde une place essentielle dans l'évolution des conditions de travail et les accords signés dans les entreprises.

L'établissement public, dont l'expertise est aujourd'hui reconnue par les employeurs comme par les représentants des salariés, témoigne ici d'un savoir-faire qui lui permet de faire évoluer les connaissances comme les pratiques.

Sandra Déraillot

« *Transformer le travail, cinquante ans d'amélioration des conditions de travail* », 6 x 20 minutes, sous la direction de Séverine Liatard, une réalisation d'Amandine Casadamont. À télécharger sur : <https://www.anact.fr/node/138281>

Documentaire/cinéma : Madame Hoffman, ou le portrait d'une infirmière en lutte

« *J*e me dis que j'ai vécu des milliards de vies... » Pour Madame Hoffman, cadre infirmière à l'hôpital Nord de Marseille, l'heure du bilan approche. Sébastien Lifshitz l'a suivie au cours de sa dernière année d'activité, avant une retraite bien méritée. Il restitue dans

son documentaire un quotidien intense, dédié à l'accompagnement des autres.

On est avec Sylvie Hoffman lorsqu'elle se démène pour conserver les effectifs dans son service de pneumologie ; qu'il faut refuser l'entrée d'un nouveau patient car elle n'a plus de lit disponible

ou encore jongler avec les absences liées au Covid. Outre les séquences à l'hôpital, on suit la cadre chez sa mère (ancienne aide-soignante), chez son mari installé dans les Alpes du Sud, à la plage avec sa fille et même dans ses propres rendez-vous médicaux. Tous ces moments lors desquels elle réalise la pression qui pèse sur ses épaules.

Madame Hoffman n'est pas un film larmoyant. C'est un documentaire sensible, qui n'oublie pas les moments de plaisir qui font aussi la vie du service dans lequel la cadre officie. Le film a reçu le prix de la critique au festival de cinéma de Valenciennes.

S. D.

« *Madame Hoffman* », de Sébastien Lifshitz, 144 minutes, en salle depuis le 10 avril.



© AGAT FILMS - ARTE FRANCE - 2023

Christine Marchetti-Hakani, la défense du « service public de l'enseignement » chevillée au corps

Christine Marchetti-Hakani, 53 ans, est secrétaire départementale lycées-collèges de la FNEC FP-FO dans le Val-d'Oise. Enseignante depuis vingt-deux ans, elle est l'un des visages FO de l'opposition à la réforme du « Choc des savoirs ».

Contre la mise en place des groupes « de niveau » au collège, en mathématiques et en français, Christine Marchetti-Hakani est de toutes les manifestations parisiennes. Pour la troisième mobilisation organisée dans la capitale le 2 avril, en sus d'un appel national des enseignants à la grève, la secrétaire départementale lycées-collèges dans le Val-d'Oise de la FNEC FP-FO était facilement repérable sous son drapeau rouge FO, porté haut et personnalisé d'un 95 en lettres noires. « *L'école publique n'est pas faite pour trier* », appuyait la prof de français. Ce mardi, elle ne battra le pavé qu'une paire d'heures pour regagner à temps son « bahut ».

Le soir même, elle tractait devant les grilles du collège public Léonard de Vinci à Bouffémont (Val-d'Oise), où elle enseigne, pour inciter les parents d'élèves à rejoindre une réunion d'information sur la réforme voulue par Gabriel Attal et dont FO demande le retrait. La militante est intarissable sur ses dangers : la rupture avec la logique du collège unique, le risque de « *relégation et ségrégation sociales* » pour les plus défavorisés et/ou fragiles scolairement, l'absence de moyens – la réforme étant prévue à moyens horaires constants voire en régression. Ce qui va contraindre les établissements à prendre des heures sur d'autres disciplines. « *Dans mon collège, on a perdu quarante heures d'enseignement en deux ans. Il n'y a déjà plus de technologie en 6^e ni d'enseignement*



en demi-groupe en langue étrangère », précise-t-elle, « *furieuse* » contre cette réforme « *qui casse le service public de l'enseignement, déjà exsangue* ».

« J'apprends la détermination »

« *Expliquer* », « *écouter* », « *amplifier la prise de conscience des raisons pour lesquelles on en est là* »... Voilà ce qui motive l'enseignante, qui a la défense du « *service public de l'enseignement* » chevillée au corps. C'est ce qui l'a poussée en 2014 à prendre sa carte à la FNEC FP-FO, choisie parmi toutes les organisations parce qu'elle ne s'abîme pas dans la seule défense des intérêts catégoriels, mais voit plus grand, interroge les politiques publiques. « *Pendant dix ans, j'ai été une simple adhérente. Entre la correction des copies et mes deux enfants, j'étais occupée* », précise cette native du Val-d'Oise, titulaire d'une maîtrise en lettres modernes, licenciée en italien et en français langue étrangère. Avant son adhésion à FO, pour avoir critiqué une précédente réforme, la fonctionnaire au

franc-parler avait écopé d'un signalement administratif, pour « *propos publics déloyaux* ».

Les enfants grandis et les mouvements sociaux de la fin 2018 – lesquels ont permis de « *redécouvrir la fraternité* » – l'ont poussée à s'investir davantage, mue par la volonté de « *tisser du lien social* » au service de ses convictions. « *J'ai commencé par animer les heures syndicales dans les établissements* », rappelle-t-elle. Remarqué, son investissement lui vaut d'être devenue, l'an passé, secrétaire départementale lycées-collèges (SNLC-FO) de la FNEC FP-FO, chargée de coordonner l'action des militants. Contre la mise en place des groupes de niveau, elle table aujourd'hui sur les luttes, reliées entre elles, que mènent les enseignants du primaire et du secondaire, les associations de parents et les élèves. À l'image du mouvement né en Seine-Saint-Denis depuis février. « *Un travail de fourmi* », concède-t-elle : « *J'apprends la détermination.* »

Élie Hiesse

FO
1er mai

pain
paix
liberté

